

Examen professionnel de spécialiste en faux-plafonds

Directives relatives au règlement de l'examen

Dietikon, 6 juin 2018

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	1
1.1	Organe responsable	1
1.2	Bases légales	1
1.3	Commission d'examen, secrétariat d'examen, interlocuteur	1
2	Profil de la profession et compétences opérationnelles nécessaires	1
2.1	Domaine d'activité	1
2.2	Compétences opérationnelles et responsabilités	2
2.3	Exercice de la profession et environnement de travail	2
2.4	Apport à la société, à l'économie et à la culture / protection de l'environnement	2
3	Admission à l'examen	3
3.1	Conditions professionnelles	3
3.2	Cours préparatoire	3
3.3	Compensations des inégalités frappant les personnes handicapées	3
4	Contenu de l'examen et évaluation	3
4.1	Dispositions générales	3
4.2	Épreuves et forme d'examen	4
4.3	Évaluation	7
4.4	Matériels autorisés	7
5	Organisation de l'examen	7
5.1	Publication,	7
5.2	Dates et lieux des épreuves	7
5.3	Inscription	7
5.4	Taxe d'examen	7
5.5	Assurance accident	8
5.6	Procédure de recours auprès du SEFRI	8
6	Annexe	8
6.1	Domaines de compétences opérationnelles et compétences professionnelles opérationnelles (charte)	9
6.2	Profil de qualification	10

1. Introduction

Vu le paragraphe 2.21 let. a) du règlement d'examen sur l'octroi du brevet fédéral de spécialiste en faux-plafonds du 17 octobre 2017, la commission d'examen arrête les directives suivantes relatives au dit règlement d'examen.

Les directives font partie intégrante du règlement d'examen et le commentent. Les directives sont arrêtées par la commission d'examen, vérifiées périodiquement et modifiées au besoin.

1.1 Organe responsable

Les responsables de l'examen professionnel de spécialistes en faux-plafonds sont l'Association des entreprises suisses de plafonds et d'aménagement intérieur (VSD) et la Commission professionnelle paritaire pour le secteur suisse des systèmes de plafonds et d'aménagement intérieur. L'organe responsable est compétent pour toute la Suisse.

1.2 Bases légales

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (loi sur la formation professionnelle, LFP) du 13 décembre 2002;
- Ordonnance sur la formation professionnelle (ordonnance sur la formation professionnelle, OFPr) du 19 novembre 2003.

1.3 Commission d'examen, secrétariat d'examen, interlocuteur

Toutes les tâches liées à l'octroi du brevet sont confiées à une commission d'examen. Celle-ci est composée de sept membres, nommés pour une période administrative de 3 ans par l'organe responsable.

Le secrétariat de l'examen effectue les tâches administratives liées aux examens professionnels et sert d'interlocuteur pour les questions y afférentes.

Adresse du secrétariat de l'examen:

Association des entreprises suisses de systèmes de plafonds et d'aménagement intérieure (VSD)
Riedstrasse 14
Case postale
8953 Dietikon 1

Téléphone: 043 322 44 66; Fax: 043 322 44 99

Adresse e-mail: vsd@rbz.ch

Site Internet: www.vsd.swiss

2 Profil de la profession et compétences opérationnelles nécessaires

2.1 Domaine d'activité

Les spécialistes en faux-plafonds sont des spécialistes du montage de systèmes de plafonds et de revêtements muraux.

Ils dirigent les équipes de montage et sont responsables du traitement en toute autonomie des commandes sur les chantiers qui leurs sont confiés.

Ils font la liaison avec le maître d'ouvrage, la direction du chantier et les architectes et veillent à une coordination optimale avec les autres corps de métier intervenant sur place.

Les spécialistes en faux-plafonds assistent la direction du projet et le service ventes de l'entreprise. Ils garantissent l'exécution irréprochable des commandes sur place et transmettent les besoins des clients ou les informations importantes pour la planification.

2.2 Compétences opérationnelles et responsabilités

Les spécialistes en faux-plafonds titulaires d'un brevet fédéral

- dirigent les équipes de montage et encouragent leurs collègues de travail;
- surveillent l'exécution des travaux dans les règles de l'art et le respect des délais ainsi que l'utilisation économique des ressources;
- assument la responsabilité du chantier, en particulier l'organisation des stocks, la gestion du matériel et le montage des échafaudages
- mesurent les hauteurs de plafond, les axes de plafond et les composants de montage;
- montent les éléments de revêtements, les supports et les compartimentages;
- démontent les plafonds existants pour réutilisation ou pour leur élimination dans le respect de l'environnement;
- effectuent les réceptions et remédient aux défauts;
- procèdent au métrage et débarrassent correctement le chantier.

Pour pouvoir effectuer ces activités de façon professionnelle, les spécialistes en faux-plafonds disposent de connaissances solides sur les systèmes de plafonds usuels et sur les techniques de fixation, ainsi que sur les matériaux, machines et outils utilisés.

Ils mettent à profit leurs vastes connaissances dans le domaine de la planification et des procédures de construction, ainsi que leur compréhension technique, pour détecter rapidement les modifications nécessaires dans les documents de planification ou les procédures de montage sur place, en conviennent avec la direction du chantier et les mettent en application.

2.3 Exercice de la profession et environnement de travail

Les spécialistes en faux-plafonds se distinguent par un niveau élevé d'autonomie, de flexibilité et d'endurance. Leur domaine d'intervention peut englober toute la Suisse. Ils sont donc fréquemment en déplacement. Ils sont en général titulaires du permis de conduire de catégorie B.

Les spécialistes en faux-plafonds disposent d'excellentes capacités organisationnelles et agissent de manière réfléchie et structurée. Grâce à une planification logistique et personnelle efficace des phases de travail sur les différents chantiers, ils contribuent de manière décisive à l'efficacité en termes de coûts et donc à la rentabilité de l'entreprise.

Les spécialistes en faux-plafonds veillent, avec leur équipe de montage, à une réalisation en toute sécurité des travaux sur place, dans le respect des délais et avec une qualité irréprochable. Ils assument ainsi la coresponsabilité concernant la satisfaction des clients, le bien de leurs collègues de travail et l'image de l'entreprise.

Ils communiquent suffisamment tôt et de manière pragmatique avec les différents interlocuteurs et clients sur le chantier et avec leur équipe. Ils recherchent des solutions à d'éventuels conflits.

Ils sont sûrs d'eux, exploitent leurs capacités de communication et leurs connaissances de la langue locale et ont la faculté nécessaire de s'imposer.

Les spécialistes en faux-plafonds sont conscients de leur obligation de diligence en matière de certifications et de protection de l'environnement et de la santé. Ils suivent en permanence les évolutions et sont sûrs d'eux pour appliquer les normes et dispositions légales appropriées.

2.4 Apport à la société, à l'économie et à la culture / protection de l'environnement

Les solutions globales individuelles de systèmes de plafonds et de revêtements muraux avec des fonctionnalités spécifiques (par ex. acoustique, protection contre l'incendie, hygiène/salle blanche,

climatisation) favorisent le bien-être, la sécurité et l'efficacité au travail des utilisateurs et contribuent, visuellement parlant, à embellir les locaux.

Avec le montage de systèmes modernes comme les plafonds climatisés, les spécialistes en faux-plafonds contribuent à des solutions économiques pour les clients et à l'utilisation raisonnée des ressources naturelles.

En utilisant des matériaux et des techniques de travail respectueux de l'environnement, et en démontant des plafonds existants en vue de leur recyclage ou de leur élimination appropriée, ils apportent une contribution directe à l'utilisation raisonnée des matières premières et de l'énergie et à la protection de l'environnement.

3 Admission à l'examen

3.1 Conditions professionnelles

Sont admis à l'examen les candidats qui:

- possèdent un certificat fédéral de capacité de la branche du bâtiment ou une qualification équivalente et qui peuvent justifier d'au moins 2 années de pratique en montage de systèmes de plafonds

ou

- ne possèdent pas de certificat fédéral de capacité de la branche du bâtiment et peuvent justifier d'au moins 7 années d'activité pratique dans le secteur des aménagements intérieurs.

3.2 Cours préparatoire

La fréquentation du cours préparatoire à l'examen professionnel est facultative. Elle est recommandée car le cours offre la possibilité d'échanger des informations et informe sur l'état actuel de la technique et de la législation. La participation à ce cours n'est toutefois pas une condition pour être admis à passer l'examen.

3.3 Compensations des inégalités frappant les personnes handicapées

Pour les limitations et les handicaps, une compensation des inégalités peut être demandée par écrit au plus tard lors de l'inscription à l'examen dans la mesure où elle est justifiée et acceptable. Des informations supplémentaires sur l'égalité des chances figurent dans la notice du SEFRI «Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs». Cette notice peut être téléchargée sur le site Internet du SEFRI (www.sbf.admin.ch).

Dans de tels cas, la commission d'examen les vérifie individuellement et statue dans le sens de l'égalité des chances.

4 Contenu de l'examen et évaluation

4.1 Dispositions générales

L'examen professionnel a pour objet de déterminer si le candidat possède les aptitudes requises pour exercer la profession de spécialiste en faux-plafonds. Les tableaux figurant aux paragraphes 6.1 et 6.2 fournissent des indications détaillées sur les compétences et les aptitudes professionnelles nécessaires (profil de qualification).

L'examen ne consiste pas avant tout à interroger le candidat sur ses connaissances, mais à vérifier, à l'aide de situations rencontrées dans la pratique, s'il a compris les matières enseignées, est capable de les appliquer, d'analyser de nouvelles situations qui se présentent et de mettre à profit ses compétences professionnelles de manière adaptée à la situation.

4.2 Épreuves et forme d'examen

L'examen comprend les épreuves suivantes:

Épreuve	Forme d'examen	Durée	Pondérations		
			Parties	de l'épreuve	
1 Travaux sur les systèmes de plafonds	pratique	16 h	3		
Part. 1.1 Prise en charge du chantier				10%	
Part. 1.2 Préparation du montage				10%	
Part. 1.3 Montage de systèmes de plafonds				70%	
Part. 1.4 Achèvement du chantier				10%	
2 Organisation, ordonnancement et connaissance des systèmes	écrit	3 h	1		
Part. 2.1 Organisation et ordonnancement				40%	
Part. 2.2 Connaissance des systèmes				60%	
3 Conduite, surveillance et réalisation	oral	2 h	2		
Part. 3.1 Présentation d'une situation pratique préparée				env. 15-30 min.	20%
Part. 3.2 Entretien technique sur une situation pratique préparée				env. 30 min.	20%
Part. 3.3 Entretien technique sur une situation pratique imposée				env. 30 min.	30%
Part. 3.4 Entretien technique sur une situation pratique imposée				env. 30 min.	30%
Total		21 h			

Épreuve 1: Travaux sur les systèmes de plafonds (pratique)

Les candidats reçoivent un projet de montage qui comporte plans, liste du matériel et description des tâches. Ils prennent le chantier en charge, préparent le montage, montent un ou plusieurs systèmes de plafonds suivant les directives et mettent fin au chantier.

Les compétences opérationnelles suivantes sont contrôlées et évaluées:

Part. 1.1 Prise en charge du chantier

- C1: Préparation du chantier
- A3: S'assurer de l'utilisation des équipements de protection individuelle

Part. 1.2 Préparation du montage

- C4: Montage de l'échafaudage
- D1: Mesure de la hauteur de plafond
- D2: Mesure des axes de plafond
- D3: Mesure des composants de montage
- E1: Utilisation du matériel de fixation approprié
- C3: Réception du matériel sur le chantier

Part. 1.3 Montage de systèmes de plafonds

- E1: Utilisation du matériel de fixation approprié

- E2: Montage des raccords et des bordures
- E3: Montage des jupes et des revêtements d'embrasure
- E4: Montage de la sous-structure
- E5: Découpe des éléments de revêtement
- E6: Montage des éléments de revêtement
- E7: Montage des composants
- E8: Montage des supports et des compartimentages
- A3: S'assurer de l'utilisation des équipements de protection individuelle
- B6: Gestion du matériel

Part. 1.4 Achèvement du chantier

- B1: Tenue du journal du chantier
- B2: Rédaction de rapports de régie
- F1: Procéder aux réceptions
- F3: Métrage
- F4: Débarrasser le chantier

Épreuve 2: Organisation, ordonnancement et connaissances des systèmes (écrit)

Dans le domaine de l'organisation/ordonnancement, les connaissances sur la conduite des équipes de montage, la surveillance et la réalisation des travaux, ainsi que la prise en charge et l'achèvement du chantier, sont contrôlées sur la base de questions relatives à la théorie et à l'application. Dans le domaine des connaissances sur les systèmes, l'examen comprend des questions sur la préparation et le montage de différents systèmes de plafonds.

Les compétences opérationnelles suivantes sont contrôlées et évaluées:

Part. 2.1 Organisation et ordonnancement

- A1: Informer le personnel du déroulement de la journée
- A2: Contrôler le montage
- A3: S'assurer de l'utilisation des équipements de protection individuelle
- B1: Tenue du journal du chantier
- B2: Rédaction de rapports de régie
- B6: Gestion du matériel
- C1: Préparation du chantier
- C2: Mise à disposition du matériel
- C4: Montage de l'échafaudage
- F1: Procéder aux réceptions
- F3: Métrage

Part. 2.2 Connaissances des systèmes

- D1: Mesure de la hauteur de plafond
- D2: Mesure des axes de plafond
- D3: Mesure des composants de montage
- E1: Utilisation du matériel de fixation approprié
- E2: Montage des raccords et des bordures
- E3: Montage des jupes et des revêtements d'embrasure
- E4: Montage de la sous-structure
- E5: Découpe des éléments de revêtement
- E6: Montage des éléments de revêtement

- E7: Montage des composants
- E8: Montage des supports et des compartimentages
- E9: Démontage du plafond existant pour réutilisation

Épreuve 3: Conduite, surveillance et réalisation (oral)

Les connaissances dans les domaines de la conduite d'équipes de montage, la surveillance de la réalisation des travaux, la préparation du montage, le montage de systèmes de plafonds, ainsi que la prise en charge et l'achèvement du chantier sont contrôlés sur la base de situations proches de la pratique. Les candidats présentent une situation pratique qu'ils ont préparée et ont un entretien technique à ce sujet avec les experts. Deux autres entretiens techniques ont lieu à propos de situations pratiques choisies par les experts.

Les compétences opérationnelles suivantes sont contrôlées et évaluées:

Part. 3.1 Présentation d'une situation pratique préparée

- Choix des compétences opérationnelles en fonction de la situation pratique choisie

Part. 3.2 Entretien technique sur une situation pratique préparée

- Choix des compétences opérationnelles en fonction de la situation pratique choisie

Part. 3.3 Entretien technique sur une situation pratique imposée

- A1: Informer le personnel du déroulement de la journée
- A3: S'assurer de l'utilisation des équipements de protection individuelle
- A4: Encouragement des collaborateurs
- B3: Transmission des besoins des clients
- B4: Participation aux réunions de chantier
- B5: Coordination des besoins en personnel
- C1: Préparation du chantier
- C2: Mise à disposition du matériel
- C3: Réception du matériel sur le chantier
- C4: Montage de l'échafaudage
- F2: Correction des défauts
- F4: Débarrasser le chantier

Part. 3.4 Entretien technique sur une situation pratique imposée

- D1: Mesure de la hauteur de plafond
- D2: Mesure des axes de plafond
- D3: Mesure des composants de montage
- E1: Utilisation du matériel de fixation approprié
- E2: Montage des raccords et des bordures
- E3: Montage des jupes et des revêtements d'embrasure
- E4: Montage de la sous-structure
- E5: Découpe des éléments de revêtement
- E6: Montage des éléments de revêtement
- E7: Montage des composants
- E8: Montage des supports et des compartimentages
- E9: Démontage du plafond existant pour réutilisation

4.3 Évaluation

La pondération des différentes épreuves et parties d'épreuves figure dans le tableau ci-dessus.

Pour la réussite à l'examen, la note globale ainsi que la note à l'épreuve 1 doivent être de 4.0 au moins. En outre, il ne doit pas y avoir plus d'une note inférieure à 4.0 pour une épreuve et aucune note à une épreuve ne doit être inférieure à 3.0.

4.4 Matériels autorisés

Les matériels suivants sont autorisés pour l'examen:

- Épreuve pratique:

Outils manuels personnels y compris fraise (et aussi outils tels que laser, fraise pour joints creux,); rouleaux de câbles et échafaudage;
Bloc de régie;
Calculatrice (pas de téléphone mobile).

- Épreuve écrite:

Instruments d'écriture;
Instruments de dessin;
Calculatrice (pas de téléphone mobile).

- Épreuve orale:

Pour les épreuves 3.1 (présentation d'une situation pratique préparée) et 3.2 (entretien technique sur une situation pratique préparée), les documents de présentation des candidats sont autorisés. La technique de présentation et les autres documents nécessaires aux entretiens techniques des épreuves 3.3 et 3.4 sont mis à disposition par les experts.

5 Organisation de l'examen

5.1 Publication

L'examen professionnel est publié par la commission d'examen au moins cinq mois avant le début des épreuves. La publication a lieu dans l'organe de l'Union suisse des arts et métiers (usam) et sur le site Internet de l'Association des entreprises suisses de plafonds et d'aménagement intérieur VSD (www.vsd.swiss).

5.2 Dates et lieux des épreuves

Les dates des épreuves et la clôture des inscriptions sont également publiées dans l'organe de l'Union suisse des arts et métiers (usam) et sur le site Internet de la VSD (voir 5.1).

Les lieux des différentes épreuves figurent sur la convocation à l'examen.

5.3 Inscription

Le formulaire d'inscription peut être commandé auprès du secrétariat de l'examen ou téléchargé sur le site Internet (www.vsd.swiss). Les désistements doivent être notifiés par écrit au secrétariat de l'examen.

5.4 Taxe d'examen

La taxe d'examen est à payer après confirmation de l'admission à l'examen. Les taxes d'examen en vigueur sont publiées sur le site Internet de la VSD (www.vsd.swiss).

Les candidats qui répètent l'examen paient une taxe d'examen réduite proportionnelle au nombre d'épreuves à repasser.

5.5 Assurance accident

Il incombe au candidat de s'assurer contre les risques (accident, maladie, responsabilité civile, etc.).

5.6 Procédure de recours auprès du SEFRI

Les décisions de la commission d'examen concernant la non-admission à l'examen ou le refus du brevet peuvent faire l'objet d'un recours auprès du SEFRI dans les 30 jours suivant leur notification. Le recours doit mentionner les conclusions et les motifs du recourant. Le SEFRI statue en première instance sur les recours. Sa décision peut être déférée dans les 30 jours suivant la notification au Tribunal administratif

La notice peut être téléchargée sur le site Internet du SEFRI (www.sbf.admin.ch).

6 Annexe

6.1 Domaines de compétences opérationnelles et compétences professionnelles opérationnelles (charte)

		Compétences opérationnelles								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	Conduite des équipes de montage	Informier le personnel du déroulement de la journée	Contrôler le montage	S'assurer de l'utilisation des équipements de protection individuelle	Former les collaborateurs					
		Tenue du journal du chantier	Rapports de régie	Transmission des besoins des clients	Participation aux réunions de chantier	Coordination des besoins en personnel	Gestion du matériel			
B	Surveillance de la réalisation									
C	Prise en charge du chantier	Préparation du chantier	Mise à disposition du matériel	Réception du matériel sur le chantier	Montage de l'échafaudage					
D	Préparation du montage	Mesure de la hauteur de plafond	Mesure des axes de plafond	Mesure des composants de montage						
E	Montage de systèmes de plafonds	Utilisation du matériel de fixation approprié	Montage des raccords et des bordures	Montage des jupes et des revêtements d'embrasure	Montage de la sous-structure	Découpe des éléments de revêtement	Montage des éléments de revêtement	Montage des supports et des compartimentages	Démontage du plafond existant pour réutilisation	
		Procéder aux réceptions	Correction des défauts	Métrage	Débarasser le chantier					
F	Achèvement du chantier									

6.2 Profil de qualification

Domaines de compétences

Les domaines de compétences suivants caractérisent la profession de spécialiste en faux-plafonds avec brevet fédéral:

- A Conduite des équipes de montage
- B Surveillance de la réalisation
- C Prise en charge du chantier
- D Préparation du montage
- E Montage de systèmes de plafond
- F Achèvement du chantier

Les descriptions des domaines de compétences fournissent des renseignements sur:

- le domaine de compétences en lui-même
- le contexte
- les activités dans le domaine de compétences
- les critères de performance
- les particularités
- les compétences personnelles nécessaires
- la preuve de compétence

A Conduite des équipes de montage

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les spécialistes en faux-plafonds sont responsables de l'intervention optimale des collaborateurs qui leurs sont attribués. Ils les dirigent pour l'exécution des travaux quotidiens sur le chantier et sont responsables du traitement de la commande dans les règles de l'art et le respect des délais.

En donnant des instructions techniques et en prenant des mesures de contrôle appropriées, ils garantissent la qualité et l'efficacité du travail ainsi que l'application des mesures de sécurité et de protection de la santé au travail.

Les spécialistes en faux-plafonds sont capables de motiver leurs collaborateurs et de les encourager de manière ciblée à déployer tout leur potentiel.

Contexte

L'intervention personnelle optimale de l'équipe de montage attribuée est d'une importance capitale pour la réussite du traitement d'une commande. Cela a des conséquences directes sur la qualité du travail, la satisfaction des clients et l'image de l'entreprise qui y est liée.

La conduite de collaborateurs demande de la part des spécialistes en faux-plafonds des connaissances en droit du travail, sécurité au travail et protection de la santé. Ils assument une grande responsabilité pour le bien des collaborateurs et s'occupent d'aspects tels que la santé, la sécurité et l'ambiance de travail positive. Un haut niveau de compétence personnelle et sociale, ainsi que des compétences en communication, sont donc importants.

Les spécialistes en faux-plafonds veillent à ce que les compétences techniques de leur équipe soient à jour et à ce que les collaborateurs se perfectionnent en fonction de leurs aptitudes.

Le domaine de compétences opérationnelles A – Conduite des équipes de montage est en rapport avec tous les autres domaines de compétences opérationnelles. Il constitue la condition de base pour les domaines B – Surveillance de la réalisation, D – Préparation du montage et E – Montage de systèmes de plafond.

Compétences opérationnelles professionnelles	Thèmes / contenus	Critères de performance
A1 – Informer le personnel du déroulement de la journée	Planification des interventions, objectifs de la journée, répartition des tâches, procédures de montage	Les spécialistes en faux-plafonds sont capables: <ul style="list-style-type: none"> - de motiver leurs collaborateurs pour le traitement d'une commande - de détecter les aptitudes et le potentiel des collaborateurs, de les utiliser en fonction de leurs points forts et de les encourager
A2 – Contrôler le montage	Exigences de qualité, directives relatives à la certification, normes (SIA 256, SIA 118/256)	<ul style="list-style-type: none"> - de formuler les ordres de travail de manière précise et compréhensible - d'exiger que le travail soit effectué dans le temps imparti
A3 – S'assurer de l'utilisation des équipements de protection individuelle	Dispositions légales et internes à l'entreprise, imposer des contrôles, encourager la responsabilité individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - de donner des explications techniques aux collaborateurs - de transmettre connaissances spéciales et techniques de travail - de contrôler la réalisation correcte sur place des travaux du point de vue technique et du savoir-faire
A4 – Encourager les collaborateurs	Notices et documentations, connaissances spéciales (par ex. protection contre l'incendie, CVC, acoustique), contrôle a posteriori, commenter le travail des collaborateurs, favoriser l'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> - de garantir l'utilisation des équipements et des matériaux de construction dans le respect des coûts et de l'environnement - d'appliquer les dispositions en vigueur sur la sécurité et la protection de la santé au travail et de les imposer si nécessaire - de donner des retours constructifs sur la qualité du travail accompli par leurs collaborateurs - de communiquer et d'imposer des décisions - de régler les conflits internes à l'équipe

ATTITUDES		A	B	C	D	E	F
Figurant dans le domaine de compétences opérationnelles	Figurant dans le domaine de compétences opérationnelles						
Autonomie	Aptitude à s'imposer						
Flexibilité	Faculté de penser et d'agir en tenant compte du contexte						
Faculté de communication	Conscience de l'importance de la qualité						
Aptitude à travailler en équipe	Sens de la responsabilité						
Endurance							

B Surveillance de la réalisation

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les spécialistes en faux-plafonds rendent compte en permanence de l'avancement du traitement des commandes et de l'état du chantier. Ils documentent les travaux conformément au descriptif des prestations relativement au matériel utilisé, au temps passé et au calendrier.

Les spécialistes en faux-plafonds notent par écrit le type et le volume des surcoûts et transmettent les données au supérieur hiérarchique.

Lors des réunions de chantier, ils informent directement les personnes concernées de l'avancement du projet, signalent les problèmes et font part de leurs préoccupations et de leurs propositions de solution.

Contexte

Les spécialistes en faux-plafonds, qui font la liaison avec le maître d'ouvrage, la direction du chantier, les architectes et les autres corps de métiers présents sur place, assurent une fonction importante. Grâce au contact direct avec les partenaires sur place, ils connaissent leurs besoins et contribuent à une coordination optimale.

Les spécialistes en faux-plafonds veillent à ce que le montage soit fait sans aucun défaut et à ce que les problèmes ultérieurs et les coûts subséquents puissent être évités. Ils contribuent ainsi de manière décisive à un traitement de grande qualité et efficace des commandes et à la satisfaction des clients.

Dans ce domaine de compétences opérationnelles, la compétence nécessite, d'une part, des connaissances techniques spécifiques: les spécialistes en faux-plafonds maîtrisent le montage des systèmes de plafonds et de revêtements muraux et disposent de l'habileté artisanale et de la compréhension technique appropriées. Ils apportent leurs connaissances de la construction modulaire et intégrée et des exigences accrues qu'elle présente pour les processus de montage.

D'autre part, ils sont également appelés à comprendre les relations entre construction, technique du bâtiment et aménagement intérieur et à savoir comment les différents secteurs interagissent.

Le domaine de compétences opérationnelles B – Surveillance de la réalisation est en rapport avec tous les autres domaines de compétences opérationnelles.

Compétences professionnelles opérationnelles	Thèmes / contenus	Critères de performance
B1 – Tenue du journal du chantier	Rédaction de rapports, travail de régie, Méthodes et modèles d'enregistrement des données sur papier et numériques, systèmes de gestion de la qualité, directives sur la certification, normes légales	Les spécialistes en faux-plafonds sont capables: <ul style="list-style-type: none"> - de suivre en permanence l'avancement du montage à l'aide de modèles/systèmes appropriés - de rendre compte en permanence de l'état du chantier - de documenter les dégâts existants - de proposer des mesures de corrections éventuelles au supérieur hiérarchique interne - d'identifier les surcoûts, de les consigner en permanence par écrit et de les indiquer au supérieur hiérarchique - de prendre note sur place des différents besoins des clients et de les transmettre en temps voulu aux services internes compétents - de fournir des informations complètes sur l'avancement du projet lors des réunions de chantier - de demander les informations nécessaires aux personnes compétentes - de formuler clairement problèmes et préoccupations - de soumettre des propositions de solutions au responsable désigné par le client - d'identifier et de demander les ressources en personnel technique nécessaire - de convenir avec le supérieur hiérarchique de mesures concernant le personnel et de les appliquer - de s'assurer de la livraison et du lieu de stockage du matériel et des composants de montage nécessaires - de gérer sur le chantier les quantités de matériel et de composants de montage nécessaires
B2 – Rapports de régie		
B4 – Participation aux réunions de chantier	Documents du projet: descriptif des travaux, planification de la réalisation, calendrier, descriptif des prestations, commandes	
B5 – Coordination des besoins en personnel	Gestion du personnel, planification opérationnelle	
B6 – Gestion du matériel	Logistique, organisation des stocks, équipements, matériaux de construction, consommables	

ATTITUDES		A	B	C	D	E	F
Figurant dans le domaine de compétences opérationnelles	Figurant dans le domaine de compétences opérationnelles						
Autonomie	Aptitude à s'imposer						
Flexibilité	Faculté de penser et d'agir en tenant compte du contexte						
Faculté de communication	Conscience de l'importance de la qualité						
Aptitude à travailler en équipe	Sens de la responsabilité						
Endurance							

C Prise en charge du chantier

Description du domaine de compétences opérationnelles

Sur place, les spécialistes en faux-plafonds sont responsables de la prise en charge et de l'aménagement des chantiers qui leurs sont confiés. Cela comprend notamment l'organisation des stocks, la mise à disposition du matériel et le montage de l'échafaudage.

Ils contrôlent si l'infrastructure nécessaire, les équipements et les livraisons de matériel sont disponibles dans les délais et dans les quantités voulues.

Contexte

Un chantier aménagé de façon optimale est la condition de base d'une réalisation des travaux rapide, attentive à la qualité, propre et sûre.

En procédant à une évaluation minutieuse de la situation sur le chantier, les spécialistes en faux-plafonds détectent à temps les incertitudes ou difficultés éventuelles. En clarifiant les choses avec la direction du chantier et les autres corps de métier présents sur place, ils créent les conditions d'un déroulement irréprochable des travaux. Cela nécessite de la part des spécialistes en faux-plafonds d'une part des connaissances spécifiques des processus de construction. Ils doivent, d'autre part, avoir de bonnes capacités de communication et des talents de négociateurs.

Un chantier sûr et propre est d'une importance capitale pour la sécurité au travail et la protection de l'environnement. Grâce à l'utilisation responsable de l'infrastructure, des équipements et des matériaux de construction, ainsi qu'à la conduite et à la surveillance appropriées de leurs collaborateurs, les spécialistes en faux-plafonds contribuent également de manière décisive à la rentabilité de l'entreprise.

Ils garantissent l'application et le respect des lois, normes et directives en vigueur.

Le domaine de compétences opérationnelles C – Prise en charge du chantier est la condition de réussite des phases D – Préparation du montage et E – Montage de systèmes de plafonds et il est directement lié à F – Achèvement du chantier.

Compétences professionnelles opérationnelles	Thèmes / contenus	Critères de performance
C1 – Préparation du chantier	<p>Documents du projet: descriptif des travaux, plan des plafonds, planification de la réalisation, calendrier, descriptif des prestations, commandes</p> <p>Organisation des stocks, outils collectifs (laser, batterie, marteau-piqueur); matériaux de recouvrement et prévention des accidents</p>	<p>Les spécialistes en faux-plafonds sont capables:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de vérifier la concordance des documents du projet avec la situation architecturale sur place et de contrôler les dimensions dans les plans de construction - de vérifier les informations relatives à l'objet pour le déroulement du montage - de s'assurer qu'ils disposent des coordonnées de l'interlocuteur et de l'emplacement sur site - de se concerter avec le supérieur hiérarchique en cas d'incertitudes ou de difficultés supposées - de déterminer des trajets courts et sûrs - de demander le matériel supplémentaire nécessaire - d'organiser au mieux la logistique et la sécurité pour le magasin sur place - d'aménager des possibilités de stockage intermédiaire - de transporter et de stocker le matériel de façon sûre et en le protégeant contre les dommages
C2 – Mise à disposition du matériel	Moyens de transport (chariots élévateurs, gerbeurs, grue, monte-charges), mesures de sécurité, directives et mesures sur la protection de l'environnement et le recyclage	<ul style="list-style-type: none"> - de manipuler les moyens de transport correctement et en toute sécurité - d'assurer le respect des conditions locales pour le recyclage, le tri des déchets et l'élimination des matériaux de construction et d'emballage dans les règles de l'art - de coordonner les lieux et les horaires de déchargement avec les autres corps de métier présents sur place
C3 – Réception du matériel sur le chantier	Moyens de transport, dispositions spéciales (par ex. pollution du sol), bordereaux de livraison, contrôle du matériel	<ul style="list-style-type: none"> - de garantir des procédures efficaces et sûres pour le déchargement, la répartition et le stockage du matériel - de vérifier que les livraisons faites sont correctes quant au contenu, la quantité et la qualité
C4 – Montage de l'échafaudage	Types d'échafaudage, composants des échafaudages, directives et normes (SUVA)	<ul style="list-style-type: none"> - de s'assurer du montage correct de l'échafaudage - de vérifier les échafaudages existants du point de vue de la sécurité au travail et de la fonctionnalité

ATTITUDES	A	B	C	D	E	F
Figurant dans le domaine de compétences opérationnelles						
Autonomie						
Flexibilité						
Faculté de communication						
Aptitude à travailler en équipe						
Endurance						

D Préparation du montage

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les spécialistes en faux-plafonds sont chargés de la préparation détaillée des différents travaux de montage. Cela inclut notamment la mesure des hauteurs de plafond, des axes de plafond et des composants de montage.

Ils créent ainsi les bases d'un déroulement efficace et sans aucun défaut du montage.

Contexte

Une préparation complète et sans aucune erreur du montage est indispensable pour une réalisation efficace et dans le respect des délais d'un montage de qualité irréprochable.

En tant que directeurs du montage, les spécialistes en faux-plafonds ont une grande responsabilité. Pour identifier suffisamment tôt les modifications de détails de la planification et procéder aux concertations correspondantes, ils doivent disposer de solides connaissances dans le domaine de la réalisation. Ils sont habitués à l'usage des outils dont ils disposent pour communiquer rapidement les modifications. Ils contribuent ainsi à l'accroissement de l'efficacité des procédures de l'entreprise.

La mesure dans les règles de l'art des hauteurs de plafond, des axes de plafond et des composants de montage nécessite de la part des spécialistes en faux-plafonds une excellente compréhension technique et une capacité de représentation spatiale. Ils sont fiables pour choisir et manipuler correctement les outils de mesure appropriés.

Le domaine de compétences opératoires D – Préparation du montage est la condition de la réussite de la phase E – Montage de systèmes de plafonds et il est directement lié à B – Surveillance de la réalisation.

Compétences professionnelles opérationnelles	Thèmes / contenus	Critères de performance
D1 – Mesure de la hauteur de plafond	Documents de planification, outils de mesure, SIA 256, SIA 118/256, point de départ sur place (par ex. trait de niveau, points de mesure du géomètre)	Les spécialistes en faux-plafonds sont capables: <ul style="list-style-type: none"> - d'interpréter les plans par rapport aux préparatifs de montage nécessaires - d'utiliser correctement différents outils de mesure - de vérifier si la hauteur de construction nécessaire est disponible - de marquer correctement les hauteurs de plafond - de déterminer les positions des composants de montage - de détecter les complications lors du montage des composants - de définir des pontages en l'absence de possibilités de fixation - de définir le tracé du profil de base et du profil porteur - de noter le tracé du profil de base et du profil porteur
D2 – Mesure des axes de plafond	Documents de planification, outils de mesure (par ex. laser d'alignement, laser de niveau, laser de distance), trépied	
D3 – Mesure des composants de montage	Echantillons de composants, documents de planification, outils de mesure, crayons marqueurs, cordon, marquages	

ATTITUDES	Figurant dans le domaine de compétences opérationnelles					
	A	B	C	D	E	F
Figurant dans le domaine de compétences opérationnelles						
Autonomie						
Flexibilité						
Faculté de communication						
Aptitude à travailler en équipe						
Endurance						

E Montage de systèmes de plafonds

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les spécialistes en faux-plafonds sont des professionnels du montage de systèmes de plafonds et de revêtements muraux les plus divers dotés de fonctionnalités spécifiques. Ils maîtrisent l'ensemble des techniques et des procédures de montage et sont également capables de guider leur équipe de montage en conséquence.

Sur les chantiers qui leur sont confiés, ils assument la responsabilité principale d'une réalisation efficace et de qualité irréprochable des différents travaux de montage avec leur équipe de montage.

Contexte

Le montage de systèmes de plafonds et des revêtements muraux constitue la principale tâche des spécialistes en faux-plafonds. L'évolution vers des solutions clients individualisées, d'une part, et vers une construction modulaire et intégrée, d'autre part, exige de leur part un éventail de connaissances techniques extrêmement large en ce qui concerne les procédures de montage complexes et la réalisation artisanale qui y est liée. Cela comprend aussi, en particulier, l'utilisation dans les règles de l'art de différents matériaux, machines et outils.

La complexité croissante, la pression et la mobilité en rapport avec le trajet domicile-travail exigent de la part des spécialistes en faux-plafonds de savoir penser et agir en tenant compte du contexte, une grande endurance physique et psychique et de la flexibilité.

La multiplication des directives constitue un défi supplémentaire dans la branche de l'aménagement intérieur. Les spécialistes en faux-plafonds garantissent l'application et le respect des lois, normes et directives en vigueur.

Le domaine de compétences opérationnelles E – Montage de systèmes de plafonds est en rapport avec tous les autres domaines de compétences opérationnelles, notamment avec B – Surveillance de la réalisation, D – Préparation du montage et A – Conduite des équipes de montage.

Compétences professionnelles opérationnelles	Thèmes / contenus	Critères de performance
E1 – Utilisation du matériel de fixation approprié	Propriétés de différents substrats (solidité, capacité portante), normes (SIA / AEA), protection contre l'incendie, moyens de fixation (type, propriété, utilisation), protection contre la corrosion, sécurisation des éléments, protection contre les chocs et les projectiles, sécurité sismique, outils	<p>Les spécialistes en faux-plafonds sont capables:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de protéger les composants extérieurs contre les dommages grâce à des mesures de recouvrement appropriées - de vérifier les surfaces de montage - de choisir le matériel de fixation approprié - d'utiliser correctement les matériaux de fixation avec les outils appropriés - de monter des raccords - de monter des bordures
E2 – Montage des raccords et des bordures	Bases de la planification	<ul style="list-style-type: none"> - de monter des jupes, des revêtements d'embrasures et des pièces spéciales - de monter des suspensions
E3 – Montage des jupes et des revêtements d'embrasure	Connaissances des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> - de monter des profils de base et des profils porteurs
E4 – Montage de la sous-structure	Techniques de travail	<ul style="list-style-type: none"> - de mettre en place et de fixer des entretoises
E5 – Découpe des éléments de revêtement	Outils	<ul style="list-style-type: none"> - de découper des éléments de revêtement avec précision
E6 – Montage des éléments de revêtement	Normes	<ul style="list-style-type: none"> - de monter des éléments de revêtement
E7 – Montage des composants	Sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> - d'adoucir les arêtes tranchantes - de marquer et de découper des parties
E8 – Montage des supports et des compartimentages	Protection de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - d'installer derrière les revêtements des éléments de renforcement pour les composants de montage
E9 – Démontage du plafond existant pour réutilisation	Elimination dans le respect de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - de monter des composants de différents types - d'installer des supports et des compartimentages pour différents usages (par ex. acoustique, isolation thermique) - de raccorder les plafonds climatiques de manière adaptée au système - d'élaborer le plan d'un plafond existant

	<ul style="list-style-type: none"> - de sécuriser les plafonds climatiques - de planifier le processus de démontage - de réaliser le démontage - de garantir le tri correct des déchets - de garantir l'élimination et le nettoyage corrects
--	---

ATTITUDES	A	B	C	D	E	F
Figurant dans le domaine de compétences opérationnelles						
Autonomie						
Flexibilité						
Faculté de communication						
Aptitude à travailler en équipe						
Endurance						

F Achèvement du chantier

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les spécialistes en faux-plafonds sont responsables du contrôle final sur place et de l'achèvement des travaux réalisés sur les chantiers qui leur sont confiés.

Ils procèdent aux réceptions de manière autonome ou en collaboration avec la direction du projet et le maître d'ouvrage et documentent les réceptions.

Ils corrigent eux-mêmes les défauts ou en garantissent l'élimination efficace et dans les règles de l'art par leurs collaborateurs.

Ils sont responsables de l'enregistrement complet et correct du métrage et garantissent l'achèvement complet et propre du montage sur place.

Contexte

Une remise soignée et complète de l'ouvrage est indispensable pour la réussite de l'achèvement de la commande. En réalisant l'assurance qualité technique sur place, les spécialistes en faux-plafonds assument la coresponsabilité du respect des dispositions contractuelles et des lois, normes et règlements en vigueur.

L'enregistrement précis de la quantité et de la qualité des travaux effectués et l'élimination correcte et efficace des défauts éventuels sont indispensables pour le juste calcul final du montant de la commande.

Les spécialistes en faux-plafonds sont responsables de la récupération complète des équipements et des matériaux de construction et contribuent ainsi à l'efficacité de l'entreprise en termes de coûts. En garantissant le recyclage ou l'élimination dans les règles de l'art des déchets, ils contribuent à l'utilisation raisonnée des ressources et à l'image positive de l'entreprise.

Le domaine de compétences opérationnelles F – Achèvement du chantier vient à la suite de la phase E – Montage de systèmes de plafonds et il est en rapport direct avec la phase C – Prise en charge du chantier.

Compétences professionnelles opérationnelles	Thèmes / contenus	Critères de performance
F1 – Procéder aux réceptions	Documents de projet, descriptif des prestations, contrat de services, SIA 256, SIA 118/256, procès-verbal de réception, documentation photographique, directives de qualité	Les spécialistes en faux-plafonds sont capables: <ul style="list-style-type: none"> - de procéder aux réceptions de manière autonome ou en collaboration avec la direction du chantier et la direction du projet - de documenter les réceptions - d'utiliser des outils numériques (par ex. appareil photo, tablette, etc.)
F2 – Correction des défauts	Descriptif des prestations; normes (SIA 256, SIA 118/256, TAIM), connaissances spécifiques des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> - d'analyser complètement sur place les défauts des types les plus divers - d'estimer le volume de travail pour la correction des défauts - d'éliminer correctement les défauts - de réaliser le contrôle qualité de la correction des défauts
F3 – Métrage	Documents de projet: descriptif des travaux, planification de la réalisation, calendrier, descriptif des prestations (devis); outils de mesure, normes (NPK, SIA 256, SIA 118/256)	<ul style="list-style-type: none"> - de contrôler les quantités de matériel utilisées sur la base des références qui figurent dans le descriptif des prestations - de déterminer la surface et le traitement du plafond monté - de chiffrer les dimensions et la quantité des composants de montage - de contrôler des détails techniques spécifiques (par ex. les coupes biaisées)
F4 – Débarrasser le chantier	Organisation des stocks, équipements (outils, machines, moyens de transport), directives sur l'élimination des déchets et le recyclage	<ul style="list-style-type: none"> - de procéder à la finition des plafonds - de recenser le matériel restant et le matériel en stock - de vérifier qu'il ne manque rien à l'inventaire des outils et des machines utilisés et que ceux-ci sont en état de fonctionnement - de garantir l'élimination et le recyclage des déchets

ATTITUDES	Figurant dans le domaine de compétences opérationnelles						Figurant dans le domaine de compétences opérationnelles					
	A	B	C	D	E	F	A	B	C	D	E	F
Autonomie												
Flexibilité												
Faculté de communication												
Aptitude à travailler en équipe												
Endurance												

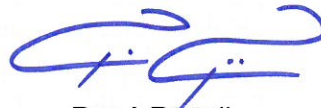
Les présentes directives ont été approuvées le 6 Juin 2018 par la commission d'examen.

Au nom de la commission d'examen:



Alex Janutin

Président de la commission d'examen



René Rösli

Résponsable de l'examen